



## AVIS D'APPEL D'OFFRE PUBLIC INTERNATIONAL POUR LA FOURNITURE DES KITS DE DIAGNOSTIC ET DES VACCINS CONTRE LES MALADIES DES PORCS ET DES CAPRINS

Référence de publication

Réf: DAO/VSF-B/PRARECOM\_06\_2020

Procédure

Ouverte International

Intitulé du programme

TUBEHONEZA – Projet d'Appui à la Résilience  
Communautaire dans le BUYENZI (PRARECOM)

Financement

Union Européenne

Pouvoir adjudicateur

Vétérinaires Sans Frontières Belgique

Août 2020



# 1. Dispositions préliminaires

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Résilience Communautaire dans le Buyenzi financé par l'Union Européenne, VETERINAIRES SANS FRONTIERES-Belgique est en consortium avec AVSI et Caritas International Belgique et est responsable pour la mise en œuvre des activités en rapport avec le volet élevage et la structuration des agro-éleveurs dans 4 communes de la province Kayanza (Butaganzwa, Kayanza, Matongo, Muruta) et 2 communes de la province Ngozi (Gashikanwa et Mwumba). Ces activités s'articulent sur les résultats ci-après :

- Les principes de base de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, qualité, stabilité) sont renforcés
- La préservation du tissu communautaire, est assurée grâce à la participation de toutes les parties prenantes dans les initiatives de gestion des conflits et de réduction des risques
- L'atteinte de ces résultats sera conditionnée par une série d'activités entre autres le repeuplement du cheptel et d'autres actions d'accompagnement aux bénéficiaires ciblés. A ce propos, VSF-B compte diffuser 8000 caprins à 2000 bénéficiaires et 2000 porcins à 1000 bénéficiaires identifiés dans la zone d'intervention du projet. Dans le souci de garantir le bien-être des animaux qui seront diffusés, VSF-B conjointement avec la Direction Générale de l'Élevage (MI-NEAGRIE) prévoient appuyer l'organisation et l'exécution d'une campagne de vaccination contre les maladies des porcs dans les 18 communes de deux provinces de Kayanza et de Ngozi.

C'est dans ce cadre qu'un avis d'appel d'offres public international pour la fourniture des Kits de diagnostics et des vaccins contre les maladies des porcs et des caprins est lancé.

## Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires) qui sont établies ou non au Burundi.

Pas établi au Burundi pas au Burundi, il est dans l'un des pays ACP, un des États membres de l'Union européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de Partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé. Par ailleurs, la participation est ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises pour exécuter le marché d'une manière efficace.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des exigences qui régissent ce marché. Toute demande d'informations complémentaires concernant le présent avis d'appel d'offre peut être obtenue :

Dr NSHIMIRIMANA Yves Expert en Santé et Production Animale au sein de VSF-B au Burundi Téléphone : 79 439272/68 439279 <a href="mailto:y.nshimirimana@vsf-belgium.org">y.nshimirimana@vsf-belgium.org</a>	IRAKOZE Espérance Responsable Administratif et Financier au sein de VSF-B au Burundi Téléphone : + 257 75 71 44 66 E-mail: <a href="mailto:e.irakoze@vsf-belgium.org">e.irakoze@vsf-belgium.org</a>
--	--

En mettant en copie les adresses e-mail : [p.burume@vsf-belgium.org](mailto:p.burume@vsf-belgium.org).



## 2. Produits à fournir et allotissement

Le présent appel d'offres est établi en deux lots et le soumissionnaire peut soumissionner à un ou deux lots selon ses capacités.

### LOT 1. REACTIFS POUR LE DIAGNOSTIC DES MALADIES DES PORCS ET DESINFECTANT

N°	Désignation	Quantité
1	Kit Elisa PPA Peste Porcine Africaine	2
2	Kit Elisa Peste porcine classique (CSF)	2
3	Kit Elisa Maladie d'Aujeszky (PRV)	2
4	Kit Elisa Syndrome respiratoire et de la reproduction (PRRS)	2
5	Kit Elisa Rouget du porc (Porcine Erysipelas)	2
6	Kit Elisa Circovirose porcine (Porcine circovirus : PCV)	2
7	Kit Elisa Infection à <i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	2
8	Désinfectants	60 boîtes

### LOT 2. VACCINS CONTRE LES MALADIES DES PORCS ET LA PPR

N°	Désignation	Quantité
1	Vaccin trivalent contre le Rouget du porc, la maladie d'Aujeszky et la Parvovirose porcine	100.000 doses
2	Vaccin trivalent Contre la Circovirose porcine (Porcine Circovirus, PCV2), Mycoplasma et le Syndrome Respiratoire et de la reproduction (PRRS).	2.000 doses
3	Vaccin contre la peste des petits ruminants (PPR)	6.000 doses

Le DAO peut être obtenu au Bureau du siège de la Représentation Nationale de Vétérinaires Sans Frontières Belgique à Bujumbura, au quartier INSS, Avenue de la Démocratie N° 36, moyennant un paiement de Cinquante Mille francs burundais à la caisse (50.000 FBU).



### 3. Spécifications techniques des réactifs à fournir

#### LOT 1 : Kits de diagnostic des maladies des porcs + désinfectant

N°	Désignation	Caractéristiques	Emballage	Quantité	Maison d'origine (référence – adresse)	Date limite de livraison
1	Kit Elisa PPA Peste Porcine Africaine	Elisa de compétition pour la détection des anticorps spécifiques p32 du virus de la PPA	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
2	Kit Elisa Peste porcine classique (CSF)	Elisa de compétition pour la détection des anticorps spécifiques anti-E2 du virus de la CSF	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
3	Kit Elisa Maladie d'Aujeszky (PRV)	Elisa de compétition pour la détection des anticorps anti-gE du virus de la maladie d'Aujeszky	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
4	Kit Elisa Syndrome respiratoire et de la reproduction (PRRS)	Elisa pour la détection des anticorps spécifiques du virus de la PRRS	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
5	Kit Elisa Rouget du porc (Porcine Erysipelas)	Elisa pour la détection des anticorps spécifiques contre le Rouget du porc a <i>Erysipelothrix rhusiopathiae</i>	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
6	Kit Elisa Circovirose porcine (Porcine circovirus : PCV)	Elisa pour la détection des anticorps spécifiques contre la Circovirus du porc (PCV)	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
7	Kit Elisa Infection à <i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	ELISA de compétition pour la détection d'anticorps dirigés contre <i>Mycoplasma hyopneumoniae</i> dans le	Kit complet de 5 plaques sensibilisées (Chaque plaque ayant un format 8×12)	2	A préciser par le soumissionnaire	Deuxième semaine du mois d'octobre 2020



		sérum ou le plasma de porcins.				
8	Désinfectant	Désinfectant fort (Virkon) très efficace pour un grand Spectrum d'agents pathogènes (virus et bactérie) utilisé dans les fermes et industrie de production. En forme concentrée, non corrosive et non nocif pour les animaux et l'environnement	Boite de 10 Kg en poudre	60		Deuxième semaine du mois d'octobre 2020
Autres : les produits doivent être valable avec des dates d'expiration non inférieur à 6 mois						

### LOTS 2 : Vaccins pour les porcs et caprins

N°	Désignation	Caractéristiques	Emballage	Quantité
1	Vaccin trivalent contre le Rouget du porc, la maladie d'Aujeszky et la Parvovirose porcine	Vaccin inactivé en émulsion injectable pour l'immunisation contre le Rouget du porc, la maladie d'Aujeszky et la Parvovirose porcine.	Flacon de 100 doses + diluant appropriés.  A défaut des emballages ci-haut mentionnées, l'emballage le plus petit disponible est préférable.	100.000 doses
2	Vaccin trivalent Contre la Circovirose porcine (Porcine Circovirus, PCV2), Mycoplasma et le Syndrome Respiratoire et de la reproduction (PRRS).	Vaccins en émulsion injectable utilise en combinaison pour l'immunisation contre la Porcine Circovirus Type 2 (PCV2), Mycoplasma hyopneumoniae, et Porcine Reproductive and Respiratory Syndrome (PRRS)	Flacon de 100 doses + diluant appropriés.  A défaut des emballages ci-haut mentionnées, l'emballage le plus petit disponible est préférable.	2000 doses
3	Vaccin contre la Peste des Petits Ruminants	Vaccin à virus vivant atténué, lyophilisé pour l'immunisation contre la Peste des Petits ruminants, préparé à partir de la souche de référence Nig.75/1	Flacon de 100 doses + diluant approprié  A défaut des emballages ci-haut mentionnées, l'emballage le plus petit disponible est préférable.	6000 doses
<b>Date limite de livraison de tous les vaccins : deuxième semaine du mois d'octobre 2020</b>				
<b>N.B :</b> - Pour les trois types des vaccins, la chaîne de froid sera respectée depuis l'origine des vaccins jusqu'au lieu de la réception. - Les dates d'expiration doivent être valable (+ - 6 mois)				



## 4. Modalités de livraison

<b>Origine des produits</b>	Le soumissionnaire doit indiquer l'origine des produits (maison d'origine / fabricant et adresse)
<b>Lieu de livraison</b>	Les produits fournis seront livrés au Labo Vétérinaires National où ils seront conservés dans la chambre froide (pour les vaccins). La réception sera faite avec l'appui d'une commission conjointe de contrôle de la qualité composée des experts cadres désignés de Vétérinaires Sans Frontières et de la Direction Générale de l'Élevage.
<b>Date de livraison</b>	Date limite : deuxième semaine du mois d'octobre 2020. Pour VSF et la DGE ces produits doivent être fournis le plus tôt possible. Le Soumissionnaire doit indiquer la date de livraison. La date de livraison est très importante dans les critères de choix du fournisseur.
<b>Chargement, transport et déchargement</b>	Les frais de chargement, de transport et de déchargement sont à charge du fournisseur jusqu'au lieu de réception qui est aussi le lieu de conservation avant l'utilisation.
<b>Contrôle de la qualité et Réception du matériel</b>	Un contrôle à la livraison sera assuré par une commission mixte composée d'experts qualifiés de VSF et de la DGE (MINAEGRIE) sur le lieu de réception afin de procéder à une analyse qualitative des produits avant la réception. Tout produit trouvé non conforme aux spécifications techniques devra être immédiatement refoulé et remis au Fournisseur. Les produits ne répondant pas aux spécifications techniques seront ainsi automatiquement rejetés et devront être remplacés dans un délai de 5 jours ouvrables sans qu'aucun coût additionnel ne puisse être réclamé par le fournisseur.
<b>Pénalités de retard</b>	Au cas où le délai de livraison stipulé dans la commande définitive ne serait pas respecté, une pénalité de retard de 5 pour 1000 du montant total de la commande par jour de retard sera déduite du montant total de la facture. Après 21 jours de retard de livraison, le contrat sera annulé automatiquement et la garantie de soumission ne sera pas restituée.

## 5. Autres exigences

<b>Expérience dans les fournitures</b>	Posséder une copie attestant d'avoir honoré au moins 1 contrat du marché similaire (fourniture des vaccins)
--	---

## 6. Détails de l'offre financière

<b>Prix</b>	Prix ferme, définitif et non révisable.
<b>Devise</b>	FRANCS BURUNDAIS

## 7. Modalités de remise de l'offre

<b>Echéance de dépôt des offres</b>	Au plus tard le <b>08/09/2020 à 9H00</b> .
<b>Mode de transmission</b>	Enveloppe principale fermée adressée à Monsieur le Représentant Légal de VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE avec mention du numéro de référence d'Appel d'Offre :



	<p>« DAO/VSF-B/PRARECOM_06_2020 » pour fourniture des kits de diagnostic et vaccins des maladies des porcs et chèvres. A l'intérieur de cette enveloppe principale se trouve deux enveloppes séparées: l'offre technique et l'offre financière.</p>
Lieu de remise de l'offre	Au bureau du siège de la Représentation Nationale de Vétérinaires Sans Frontières Belgique à Bujumbura, au quartier INSS, Avenue de la Démocratie N° 36, Téléphone : + 257 75 71 44 66
Ouvertures des offres	L'ouverture des offres aura lieu le 08/09/2020 à partir de 10H00 au siège de la représentation de VSF-B à Bujumbura en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.
Contenu de l'offre	<p><b>Offre technique comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécifications techniques des produits à fournir (cfr tableau y relatif se trouvant aux pages 4, 5 et 6)</li> <li>• Une copie du Registre du Commerce (RC)</li> <li>• Une copie du numéro d'Identification Fiscale (NIF)</li> <li>• Une attestation récente de non redevabilité aux impôts (<b>originale</b>), et valable à la date de fin de dépôt des offres</li> <li>• Document d'autorisation du fabricant des vaccins</li> <li>• Preuve de paiement du DAO</li> <li>• Garantie de soumission (caution)</li> <li>• Tout autre document jugé utile au dossier</li> </ul> <p>Les copies des documents attestant la capacité technique du fournisseur comprenant entre autres les copies de bons de commande, contrats et accusés de réception pour les marchés de fournitures similaires « <b>FOURNITURE DES VACCINS</b>).</p> <p><b>Offre financière comprenant:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau indiquant clairement la description du matériel</li> <li>• le prix unitaire à la réception toutes taxes comprises</li> <li>• Montant de l'offre financière toutes taxes comprises</li> </ul> <p><b>Garantie de soumission :</b> Au moment du dépôt de l'offre, le soumissionnaire doit en même temps déposer au comptable de VSF-B, une garantie de soumission d'un montant : <b>d'un million francs burundais (1.000.000FBU) pour le lot 1 et Deux Millions (2.000.000FBU) pour le lot 2</b> faisant objet de la soumission, remboursables aux soumissionnaires non gagnants et au soumissionnaire gagnant après la réception du bon de commande et remise d'une garantie de bonne exécution de 5% de la valeur du marché (à déposer sous forme de chèque certifié moyennant un reçu).</p> <p><b>ATTENTION : Aucune offre ne sera reçue sans cette garantie de soumission et le reçu d'achat du DAO de Cinquante mille francs burundais (50. 000 FBU).</b></p>



	<p>Aux soumissionnaires non gagnants dont les offres ont été admises à l'analyse technique, la garantie de soumission sera remboursée après la notification du marché au soumissionnaire gagnant.</p> <p>Pour les soumissionnaires dont l'offre n'est pas parvenue à l'analyse technique, la garantie de soumission sera restituée le lendemain de l'ouverture des offres.</p> <p>Pour le soumissionnaire gagnant, la garantie de soumission lui sera restituée après la réception du bon de commande et remise d'une garantie de bonne exécution de 5% de la valeur du marché.</p>
<b>Garantie de bonne exécution</b>	Au moment de la réception du bon de commande, le soumissionnaire gagnant devra déposer une garantie de bonne exécution du marché égale à 5% du montant du marché. La garantie se présentera sous forme de chèque certifié avec une validité de 60 jours.
<b>Durée de validité de l'offre</b>	60 jours ouvrables à partir de la date d'échéance de remise de l'offre.
<b>Critères de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité de l'offre technique,</li> <li>- Qualité des produits</li> <li>- Prix</li> <li>- Délai de fourniture (courte échéance)</li> </ul>

## 8. Demande de renseignements

<p>Dr NSHIMIRIMANA Yves Expert en Santé et Production Animale au sein de VSF-B au Burundi Téléphone : 79 439272/68 439279 <a href="mailto:y.nshimirimana@vsf-belgium.org">y.nshimirimana@vsf-belgium.org</a></p>	<p>IRAKOZE Espérance Responsable Administratif et Financier au sein de VSF-B au Burundi Téléphone : + 257 75 71 44 66 E-mail: <a href="mailto:e.irakoze@vsf-belgium.org">e.irakoze@vsf-belgium.org</a></p>
--	--

## 9. Détails des spécifications et autres notifications

### Devise de la soumission

Les offres devront être libellées et présentées en **Francs burundais (BIF)**.

### Langue de la soumission

Tous les documents du dossier de l'offre doivent exclusivement être rédigés en français.

### Date limite de remise des offres

Toutes les offres doivent nous parvenir au plus tard le **08/09/2020 à 9h00** au Bureau de VSF-B. Les offres reçues après la période limite seront rejetées. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant l'envoi de leurs offres, de l'exactitude et du caractère complet de celles-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'exécution du contrat et d'avoir inclus tous les frais dans leur offre.





## Présentation des offres

Chaque offre doit contenir une offre technique et une offre financière placées dans des enveloppes séparées. **Ces deux enveloppes séparées (technique et financière) sont placées dans une seule enveloppe extérieure portant:**

- La référence de l'avis d'appel d'offres auquel le soumissionnaire répond (**Réf : DAO/VSF-B/PRARE-COM\_06\_2020 pour la fourniture Réactifs, Désinfectants et des vaccins des maladies des porcs et caprins.**)
- La mention **"A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres"**, dans la langue du dossier d'appel d'offres doit être marquée sur l'enveloppe.

ATTENTION : Seuls les soumissionnaires ayant acheté le DAO sont autorisés à soumettre leurs offres.

## Retrait / Modification / Annulation de l'appel d'offres

Tout soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite fixée pour la présentation des offres à condition qu'un avis écrit de cette modification ou du retrait parvienne à Monsieur le Représentant Légal de VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE, avant la date limite de présentation des offres. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE peut décider d'annuler la procédure d'appel d'offre à tout moment, en particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offre est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles, ou de force majeure, rendent impossible l'exécution normale du marché;
- lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités graves de procédure, ayant empêché une concurrence loyale ;
- Lorsqu'au moment de l'ouverture des offres il y a eu une seule offre ne permettant pas l'établissement de comparaison.

En cas d'annulation du présent appel d'offre par VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE, les soumissionnaires en seront avertis par écrit et/ou téléphone et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

## Critères d'inéligibilité

Seront exclus de la procédure de passation de marchés les candidats ou soumissionnaires tombant sous l'application d'un des cas suivants :

- a. Ils sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouvent dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévues dans les législations ou réglementations nationales ;
- b. Ils font l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c. Ils ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que VSF-B peut justifier ;
- d. Ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e. Ils font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés ;
- f. Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, ils ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g. N'avoir pas honoré un marché attribué par VSF-B ou un de ses partenaires locaux ou internationaux.



### Validité de l'offre requise

Comme stipulé ci-dessus, chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 60 jours ouvrables à compter de la date limite pour la présentation des offres. Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la date initiale de validité indiquée ci-dessus, VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE peut demander aux soumissionnaires une prolongation déterminée de cette période, laquelle n'excèdera pas 10 jours ouvrables. Les soumissionnaires qui acceptent cette prolongation ne sont pas autorisés à modifier leur offre. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre, maintenir la validité de sa soumission pendant 60 jours ouvrables supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

### Evaluation des offres par la commission d'évaluation

- **Evaluation administrative**

Une évaluation de la conformité administrative des offres sera effectuée par la commission ad hoc. Cette phase a pour objet de vérifier si la soumission est conforme, quant au fond et aux prescriptions du dossier d'appels d'offre. Une soumission est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante. Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent la qualité, les délais, l'exécution du contrat ou qui, d'une manière générale, s'écartent du dossier d'appel d'offres, limitent les droits de Vétérinaires Sans Frontières Belgique ou les obligations du soumissionnaire et portent atteinte à la situation des soumissionnaires ayant présenté une offre conforme. Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est rejetée sauf si elle a dans l'entre-temps été rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions dans le délai tel que indiqué ci-avant.

- **Evaluation technique**

A l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes. Pour faciliter le dépouillement, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation se réserve le droit de demander individuellement à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur les prix. La demande de clarifications et la réponse sont faites exclusivement par écrit mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé sauf si un changement est nécessaire pour confirmer une éventuelle correction d'erreurs de calculs découvertes pendant l'évaluation des offres.

- **Evaluation financière**

Les offres jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqués en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut ;
- lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut, sauf si, de l'avis du comité, il y a manifestement erreur sur le prix unitaire.

Les montants ainsi corrigés sont communiqués au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, sa soumission est rejetée.



### **Attribution du bon de commande pour l'exécution du marché**

Sauf imprévu, VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE attribue le bon de commande pour l'exécution du marché au soumissionnaire ayant remis une offre parfaitement conforme à ses exigences et ayant offert le prix raisonnable.

### **Notification de l'attribution pour l'exécution du marché**

Avant l'expiration de la date de validité des offres, VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE informe l'attributaire, par écrit, que son offre a été retenue. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre, maintenir la validité de sa soumission pendant 60 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

### **Notification des soumissionnaires non retenus**

VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE avisera tout soumissionnaire non retenu dans les meilleurs délais possibles après l'élaboration du bon de commande, mais sans excéder la date ultime de validité des offres.

### **Variation sur les quantités**

Lors de la confirmation de la commande (à travers l'élaboration du bon de commande), VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE se réserve le droit d'augmenter ou de réduire les quantités initialement demandées de +/- 25% sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse être exigé. Les prix unitaires offerts devront rester inchangés pendant toute la durée de l'opération.

### **Livraison partielle et / ou jugée défectueuse**

Après les différents contrôles, et en cas de livraison non conforme, le soumissionnaire doit s'engager à refournir - dans un délai maximum de 5 jours ouvrables - aux mêmes conditions et aux lieux de la destination des quantités soit manquantes, soit jugées non conformes aux spécifications, soit refusées et dûment constatées par la commission de contrôle. Au cas où les contrôles et analyses réalisés par la commission de contrôle agréée et indépendante révéleraient des non-conformités avec les exigences requises, tous les frais relatifs aux nouveaux contrôles facturés par les membres de la commission devront être supportés par le soumissionnaire.

### **Modalités de paiement**

Le paiement net se fera par transfert bancaire après livraison complète de toute la commande et réception en nos bureaux des rapports de la commission de contrôle mise en place pour cette fin et de la facture originale du soumissionnaire.

### **Voies de recours**

Les parties contractantes s'engagent à résoudre à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir : les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif au futur bon de commande pour l'exécution du marché ou découlant de sa validité, sa formation, son interprétation ou de son exécution sera soumis préalablement à une médiation. A cet effet, les parties s'engagent à participer au moins à une rencontre de médiation. Le médiateur sera choisi de commun accord par les parties. Le présent appel d'offres et le bon de commande d'exécution du marché sont régis par le droit Burundais. En cas de médiation non fructueuse endéans d'une semaine, tout différend éventuel sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bujumbura.

### **Clauses déontologiques concernant les soumissionnaires**

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de son offre.



Lors de la remise de son offre, le soumissionnaire est tenu de déclarer, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels, et d'autre part, qu'il n'existe aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.

Le titulaire du bon de commande doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet sans l'approbation préalable de VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE. En aucune manière, il n'engage VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE sans son consentement préalablement écrit.

### **Clauses déontologiques concernant VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE**

Tous les soumissionnaires doivent être conscients qu'aucun agent de VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE n'est en droit de demander à un soumissionnaire ou à un fournisseur une rémunération sous quelconques formes, et ce à aucun moment de la procédure de passation du marché. Si un soumissionnaire ou un fournisseur fait face à de telles pratiques, il est prié d'en informer verbalement ou par écrit le Représentant Légal de VETERINAIRES SANS FRONTIERES-BELGIQUE.

Fait à Bujumbura, le ...../...../2020

**Pour VSF-B**

Le Représentant Légal de VSF-B au Burundi  
BURUME Patient